

Mercredi 6 décembre 2023

Itemm

Institut technologique européen
des métiers de la musique

Portes Ouvertes digitales de l'ITEMM

Formation professionnelle continue

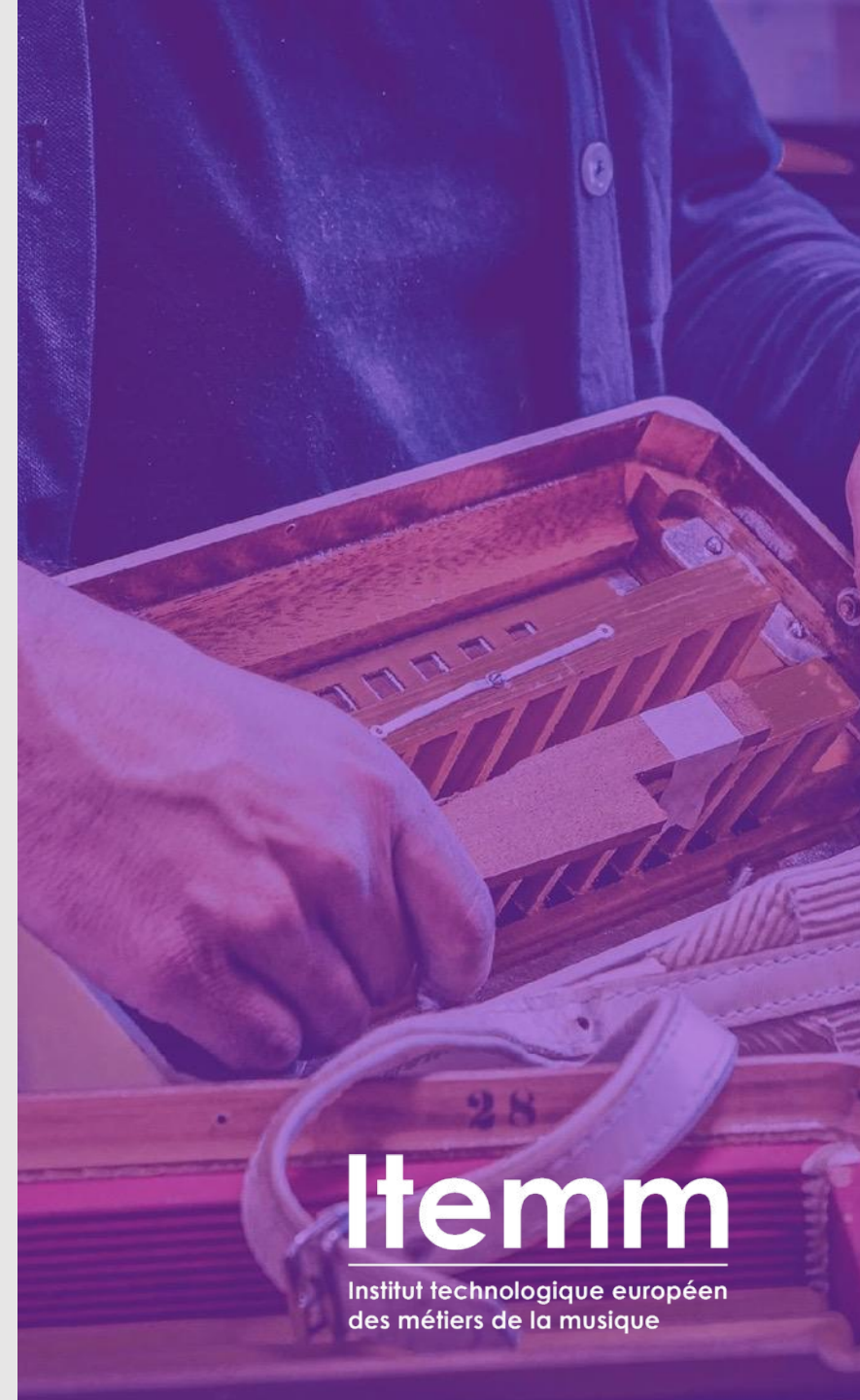
Véronique DALMONT, Responsable

Sylvie DUBOIS, Marie ARMAN, Assistantes pédagogiques



Merci pour votre attention

- Merci de bien vouloir couper vos micros et caméras
- Merci de ne pas toucher aux pop-ups qui vont apparaître
- Vous pouvez poser vos questions via le chat à droite de vos écrans. Nous y répondrons après la présentation.



Programme

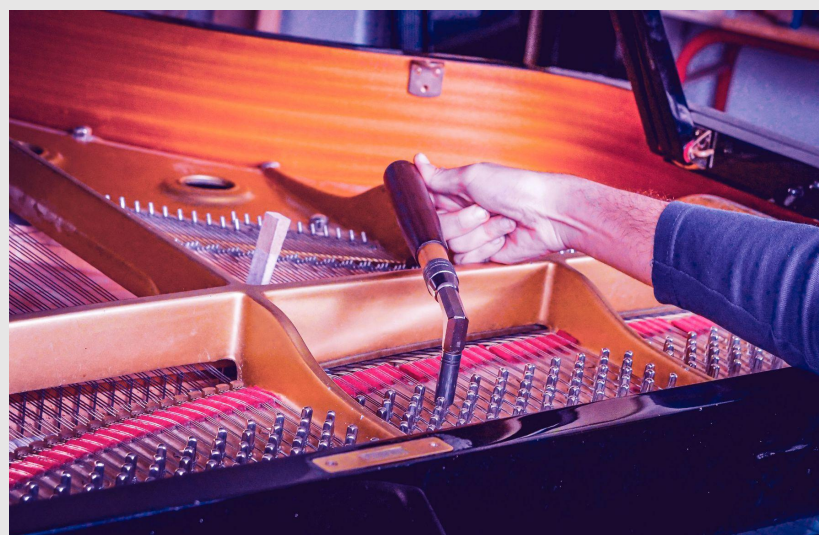
01. Présentation de la formation professionnelle continue

02. Les blocs de compétences

03. Les stages

04. Dispositifs de financement

La Formation professionnelle continue



01. Présentation de la Formation Pro Continue

S'adresse aux professionnels comme aux demandeurs d'emploi qui ont quitté la formation initiale :

- acquérir de nouvelles compétences ou connaissances
- faire évoluer leur carrière professionnelle
- dispositif de formation tout au long de la vie

Propose également des formations pour tout public :

- découverte du milieu de la facture instrumentale
- permet de confirmer un choix de formation longue

01. Présentation de la Formation Pro Continue

Publics :

- réparateurs/facteurs d'instruments de musique
- professeurs de musique
- magasins de musique
- métiers du spectacle
- musiciens
- personnes souhaitant découvrir le milieu de la facture instrumentale ou de la Régie SON avant de se reconvertir, ...

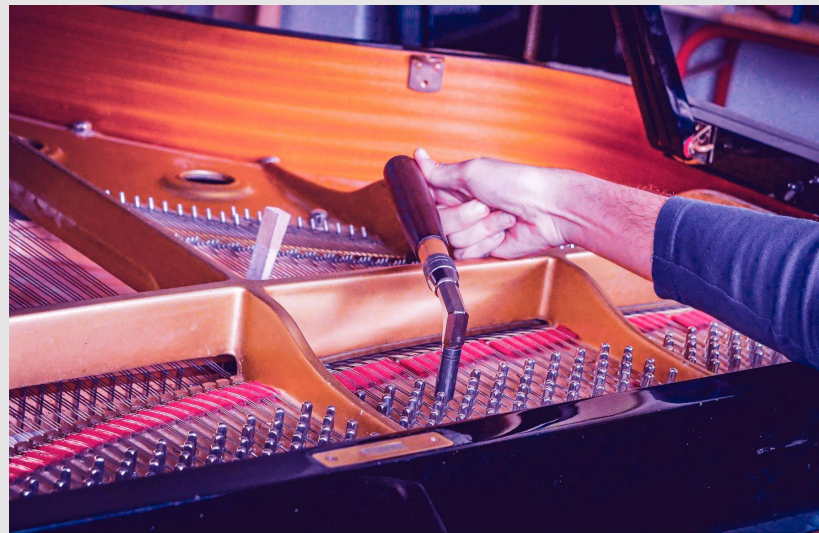
01. Présentation de la Formation Pro Continue

2 types d'actions de formation proposées :

- les blocs de compétences : déposés au RNCP, ils donnent lieu à une certification
- les stages : ne donnent pas lieu à une certification

Certaines actions de formation nécessitent des prérequis.

Les blocs de compétences



02. Les blocs de compétences

Les diplômes proposés en formation longues à l'ITEMM sont découpés en blocs de compétences pouvant être validés individuellement :

- **BMA Technicien en Fabrication Instrumentale : bloc atelier**
- **Titre professionnel Manager d'Unité Marchande (MUM) : 3 blocs**
- **Titre Régisseur Son : 4 blocs**



02. Les blocs de compétences

Brevet des métiers d'Art (BMA) Technicien en Factice instrumentale

Uniquement un bloc : le bloc atelier (441 h)

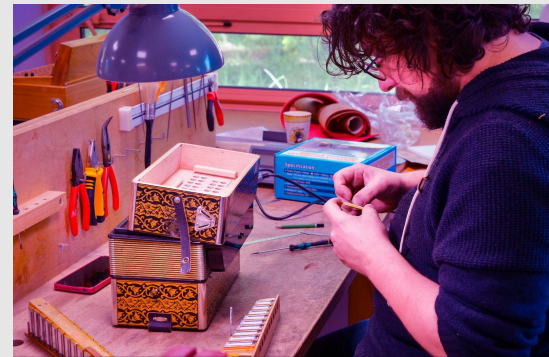
Un bloc pour chacune des options du diplôme :



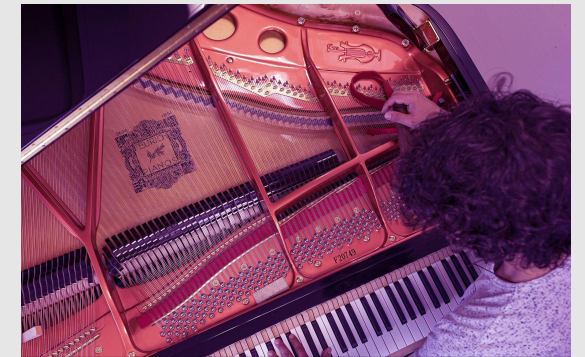
Guitare (janv. à mai)



Instruments à vent
(janv. à mai)



Accordéon (janv. à mai)



Piano (3 périodes,
début en juillet 2024)

Prérequis :

**Public professionnel : diplômé du CAP ATIM de l'option, ou du CAP accordeur,
ou 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine**

Validation du bloc par examen Education Nationale à l'ITEMM

02. Les blocs de compétences

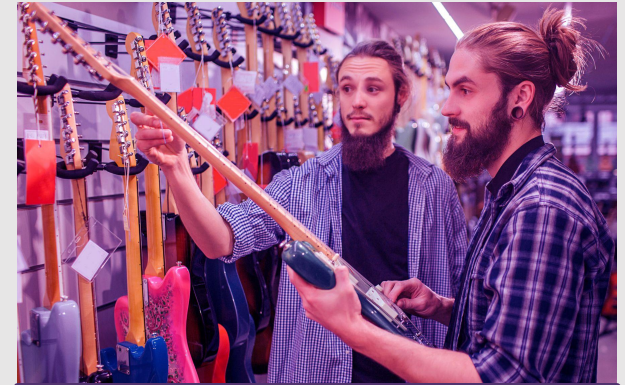
Titre professionnel Manager d'Unité Marchande (MUM)



Commerce
280 heures



Financier
280 heures



Management
140 heures

Validation : examen ITEM

*Conférence digitale mercredi 6 décembre à 18 h
Inscription en ligne sur www.itemm.fr*

02. Les blocs de compétences

Titre Régisseur Son du spectacle vivant et de l'évènementiel



Gestion d'un parc de sonorisation



Préparer l'action de sonorisation



Exploiter des systèmes de diffusion

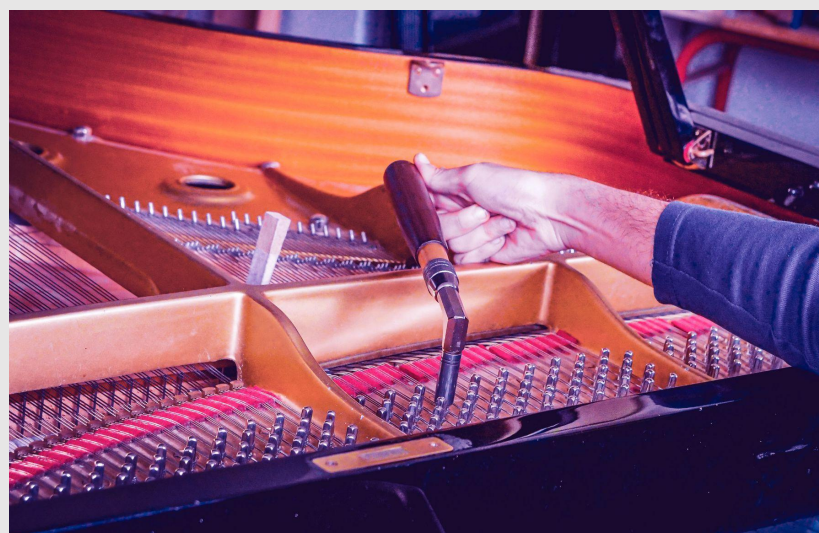


Composer une oeuvre sonore spatialisée

Validation : examen ITEM

*Conférence digitale vendredi 8 décembre à 18 h
Inscription en ligne sur www.itemm.fr*

Les stages pour les professionnels



03. Les stages pour les professionnels

STAGES PIANO



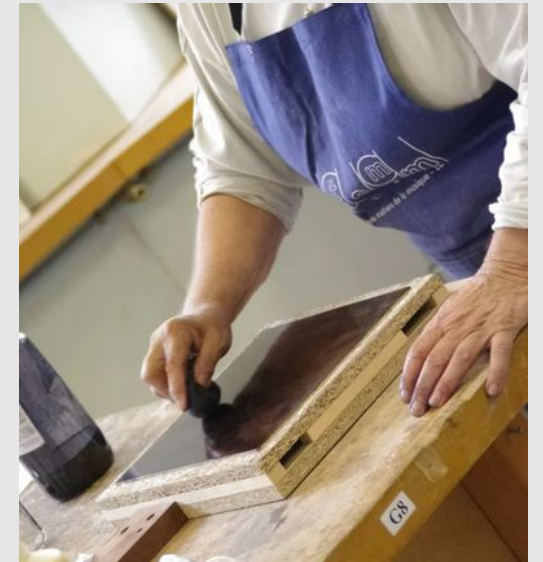
Pose de systèmes silencieux sur pianos droits



Préparation des pianos de concert



Initiation à la réparation et à la restauration du meuble d'un piano



Vernissage au tampon

03. Les stages pour les professionnels

STAGES INSTRUMENTS A VENT



Fabriquer un tube pour un instrument à vent de type cuivre



Réaliser une maintenance sur le cor d'harmonie



Maintenance de la clarinette basse

03. Les stages pour les professionnels

STAGES INSTRUMENTS A VENT



Réaliser une maintenance sur le trombone



Fabriquer un instrument à vent (en bois)



Assurer les opérations de maintenance sur un saxophone



Assurer les opérations de maintenance sur une clarinette

03. Les stages pour les professionnels

STAGES GUITARE



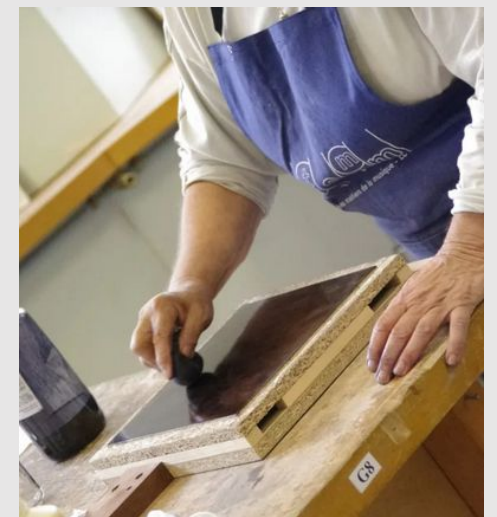
INITIATION
Câblage des micros
“simple bobinage”



INITIATION
Câblage des micros
“double bobinage”



Fabrication d'une
guitare acoustique



Vernissage au
tampon

03. Les stages pour les professionnels

STAGES ACCORDÉON



Réaliser des accordages spécifiques voix en boîte de résonance

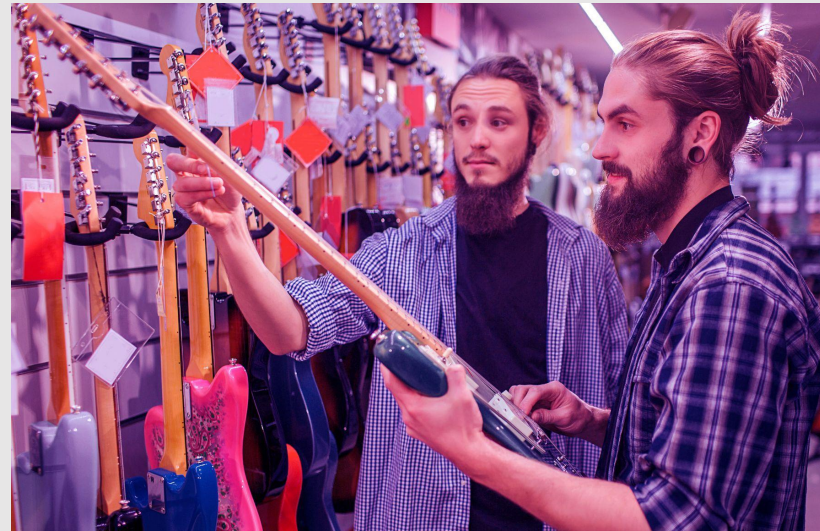


Réaliser des accordages spécifiques avec un accordéon basses chromatiques



Réaliser la maintenance d'un accordéon chromatique et diatonique

Les stages tous publics



03. Les stages tous publics

STAGES PIANO



Initiation à l'accord du piano : l'accord des unissons



Initiation à la réparation et à la restauration du meuble d'un piano



Vernissage au tampon

03. Les stages tous publics

STAGES INSTRUMENTS A VENT



Voyage au coeur du saxophone



La clarinette de bas en haut !



Voyage au coeur de la trompette



Maintenance courante des clarinettes, saxophones et flûtes traversières

03. Les stages tous publics

STAGES GUITARE



Réglage des guitares
électriques



Réglage des guitares
acoustiques

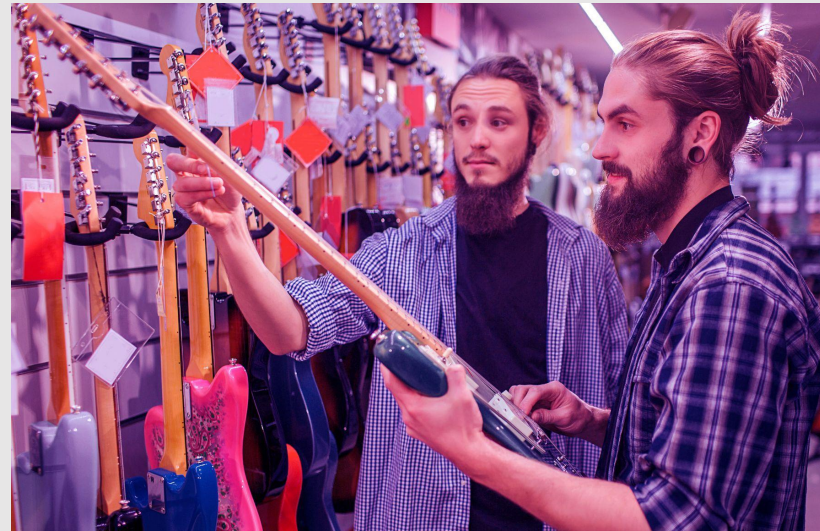


INITIATION
Câblage des micros
"simple bobinage"



INITIATION
Câblage des micros
"double bobinage"

Les financements



04. Les financements

LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DÉPEND DU STATUT DU STAGIAIRE

Points de vigilance

L'employeur doit assurer la formation du salarié.

L'employeur doit veiller au maintien de la capacité des salariés à occuper son emploi, notamment, au regard de l'évolution des emplois et des technologies.

L'employeur peut proposer au salarié des formations participant au développement de ses compétences.

L'employeur est dans l'obligation d'assurer l'adaptation de ses salariés à leur poste de travail et de veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi.

L'employeur ne peut donc pas laisser un salarié sans formation au-delà d'une certaine durée.

Si l'employeur manque à cette obligation, le salarié peut subir un préjudice, puisque ses compétences vont être obsolètes. Ce préjudice sera sanctionné par l'octroi de dommages et intérêts.

04. Les financements

Pour les **artisans** (dont les **auto-entrepreneurs**) inscrits à la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** :

prise en charge FAFCEA

- remboursement de 200 € (pour le transport, l'hébergement et la restauration), ou 1000 € si formation diplômante inscrite au RNCP
- Prise en charge de 100 heures maximum par année
- Prise en charge maximale du coût de la formation à hauteur de 35 € de l'heure (depuis le 1^{er} juillet 2023)

L'ITEMM s'occupe de gérer toutes les demandes de prises en charge des stagiaires sous réserve de retour des documents qui sont demandés.

04. Les financements

Pour les **artisans** inscrits à la Chambre de Commerce et d'Industrie :

prise en charge AGEFICE

- se connecter au site de l'AGEFICE via l'espace <https://communication-agefice.fr/>
- faire la demande de prise en charge

Pour les artistes-interprètes et musiciens, intermittents du spectacle :

prise en charge par l'AFDAS

- se connecter sur <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>
- faire la demande de prise en charge

04. Les financements

Pour les **salariés** :

prise en charge par les OPCO de l'entreprise

OPCO = Opérateur de Compétences

Certains OPCO peuvent également prendre en charge transport/hébergement/restauration.

Demander à votre employeur de contacter l'OPCO de votre entreprise (téléphone – via l'espace web de l'OPCO)

Note : l'employeur doit assurer la formation du salarié !

04. Les financements

Pour les **personnes en recherche d'emploi** :

prise en charge par Pôle Emploi

Contactez le conseiller pôle emploi.

Les formations apparaissent sur la plateforme CARIFOREF.



Ite mm

Institut technologique européen
des métiers de la musique

Présentation générale de l'ITEMM, des formations et des métiers
Conférence Pôle administratif : candidatures, inscriptions, financements, examen, etc.

Lundi 4 décembre · 17 h 30 à 18 h 45

Conférence Section Piano - CAP / BMA

Mardi 5 décembre · 18 h à 19 h

Conférence Section Guitare - CAP / BMA

Mardi 5 décembre · 18 h à 19 h

Conférence Formation Professionnelle Continue

Mercredi 6 décembre · 18 h à 18 h 30

Conférence Section Commerce - Titre RNCP MUM

Mercredi 6 décembre · 18 h à 19 h

Conférence Section Instruments à vent - CAP / BMA

Jeudi 7 décembre · 18 h à 19 h

Conférence Section Accordéon - CAP

Jeudi 7 décembre · 18 h à 19 h

Conférence Section Régisseur Son - Titre RNCP

Vendredi 8 décembre · 18 h à 19 h



Itemm

Institut technologique européen
des métiers de la musique

PORTES OUVERTES

**L'ITEMM OUVRE SES PORTES
LE SAMEDI 10 FÉVRIER 2024 !**

**VENEZ RENCONTRER NOTRE ÉQUIPE DE
FORMATEURS ET ÉCHANGER AVEC NOS ÉLÈVES**

Lutherie - Réparation / Accord - Commerce - Régisseur du Son

Merci.

Avez-vous des questions ?

CONTACT

Formation professionnelle continue

Sylvie Dubois, Marie Arman

02 43 39 39 30/08

formationcontinue@itemm.fr

Itemm
Institut technologique européen
des métiers de la musique

